COMMISSION DÉPARTEMENTALE ANIMATION



Réunion du mardi 7 Janvier 2025

Saison 2024-2025

Procès-verbal nº1

Présent(e)s: Sylvain Aubry, Alain Stupar, Dominique Fleury, Emmanuel Cathrine, Eliane Gesnis.

Après avoir examiné les résultats du Championnat U13, la Commission de Football Animation a qualifié les équipes suivantes pour l'accession au niveau Ligue du Championnat U13.

Les 3 premiers des groupes A, B et C en U13 R1:

SM CAEN 1 / ASPTT CAEN 1 / USON MONDEVILLE 1 L'ASPTT CAEN 1 remplace le SM CAEN 2 par rapport à l'article 4 du règlement LFN – championnats U13.

Les 2ème et 3ème des groupes A, B et C en U13 R2 :

ES BARBERY / AF VIROIS / AS ST VIGOR / FC BAYEUX 1 / AST DEAUVILLE 1 / CA LISIEUX 1. L'AS ST VIGOR 1 remplace le SM CAEN 2 par rapport à l'article 4 du règlement LFN – championnats U13.

Et pour la 10^{ème} place en U13 R2 :

SC HEROUVILLE 1 au départage selon le règlement :

Poule A – AS VERSON 1: 0 Point Poule C – SC HEROUVILLE: 3 Points

Les décisions de la commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le délai de 48 heures suivant sa notification sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président Sylvain AUBRY Le secrétaire Alain **STUPAR**

Stupar afain